Non à l’abaissement généralisé du niveau des études – Communiqué SUD éducation avril 2016 : non_a_la_selection_en_master_.pdf Dans un avis rendu le 10 février, le Conseil d’État a jugé que la sélection en master 2 était illégale. La loi Pécresse de 2007 a placé le master dans le deuxième cycle des études universitaires et l’article L.612-6 du Code de l’éducation est formel : « L’admission dans les formations du deuxième cycle est ouverte à tous les titulaires des diplômes sanctionnant les études de premier cycle ». Pour instaurer une sélection, il faudrait un décret précisant « une liste limitative ». La Conférence des Présidents d’Université (CPU) a donc lancé une pseudo « consultation » demandant aux universités de faire remonter dare-dare une liste de masters auxquels elles voudraient limiter l’accès. **SUD Éducation s’élève contre ces manœuvres indignes. La sélection en M2 n’a aucune raison d’être, elle est totalement absurde**. Si une étudiante a validé sa première année de master, c’est qu’elle a le niveau pour poursuivre en deuxième année. La sélection en M2 a pour effet de bloquer des étudiant.e.s dans leur progression, elle les laisse en rade avec un diplôme à moitié terminé. Nous n’ignorons pas les énormes difficultés d’un nombre sans cesse croissant d’étudiant.e.s, essentiellement dues à de mauvaises conditions d’études et à l’obligation de travailler pour les financer, vu l’insuffisance des bourses. Ces difficultés sont amplifiées par des contre- réformes que nous nous efforçons de combattre depuis des années : socle commun, livret de compétences, destruction de la formation des enseignantes, etc.

Non à l’abaissement généralisé du niveau des études

Le « socle commun » fait son apparition à l’université. On affaiblit le disciplinaire, on le remplace par de la « culture générale » et autres « tronc commun ». Les enseignements sont éparpillés, la progression pédagogique est niée par les mutualisations de cours entre années différentes. Les universités acceptent ces dérives. Et, pour répondre aux exigences de la soi-disant « excellence », elles veulent instaurer une sélection en M2. La réponse ne peut pas être une sélection qui ne ferait que favoriser celles et ceux qui bénéficient du capital culturel leur permettant de réussir. La réponse doit être la résistance contre cette entreprise de détournement de la fonction de l’université. **SUD Éducation réaffirme son opposition à toute sélection, quel que soit le niveau d’étude ; les diplômes ne servant qu’à valider un niveau de connaissances. L’université doit rester fidèle à sa vocation universaliste. Sa finalité est de produire et transmettre les savoirs et leur critique au plus grand nombre. Elle doit être publique, gratuite et ouverte à toutes et tous. Fédération SUD Education**

Documents joints

non_a_la_selection_en_master_.pdf